



Ouverture des inscriptions au concours « je participe au monde de demain » pour l'Entrepreneuriat Etudiant.

1^{ère} édition – 2022

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET REGLEMENT

Article 1 – présentation générale

Lancé officiellement en octobre 2008, le Centre Entrepreneuriat du Littoral (CEL) de l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) sensibilise les personnels et l'ensemble des étudiants, tous niveaux et formations confondus et accompagne ses étudiants-entrepreneurs dans leur conquête créative d'organisation et d'activité. Depuis l'année universitaire 2010/2011, plus de 85 étudiants suivis ont pu aller au bout de leurs rêves et atteindre les étoiles et ce, dans tous les domaines en créant des associations, des startups, des agences de communication, des boutiques physiques et *en ligne*, des cabinets de conseil...etc.¹.

Cette année, le CEL souhaite faire passer les étudiants de l'ULCO à l'étape supérieure de la sensibilisation/formation en entrepreneuriat et de la création d'entreprise. La sensibilisation/formation et l'accompagnement sont ses deux grands classiques très fructueux en entrepreneuriat. En effet, l'ambition est d'organiser un concours annuel afin d'encourager davantage l'esprit d'entreprendre, d'initiative et la création d'entreprises en donnant de l'ampleur aux projets des étudiants et de la visibilité aux graines d'entrepreneurs.

Cette première édition 2022 est ouverte à tous les étudiants des quatre sites de l'ULCO : Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Ce sera une phase test progressive du concours avant de l'élargir au niveau Régional pour les 18-30 ans quel que soit leur parcours de formation ou leur démarche entrepreneuriale.

Jeunes, nous avons souvent des projets plein la tête, originaux, innovants, ambitieux, de plus en plus engagés mais nous n'avons pas toujours les moyens de les rendre visibles. En même temps, l'entrepreneuriat fait encore peur à certains jeunes surtout quand l'environnement du porteur ne l'encourage pas suffisamment à franchir le pas. Souvent, le jeune porteur de projet entrepreneurial a peur de l'échec ou craint de manquer de connaissances et de compétences en création d'entreprise.

A ces différents titres, le CEL tend la main à ces jeunes en croyant sincèrement qu'ils contribueront à construire un monde meilleur. C'est pourquoi, la thématique de ce concours est centrée sur l'esprit de demain : un demain meilleur, plus altruiste, innovant, solidaire, prometteur et engagé. Aussi, le concours s'intitule « Je Participe au Monde de Demain - **JPMD** ». L'objectif de ce choix de thématique est de laisser les portes ouvertes aux étudiants entrepreneurs, entreprenants ou non de l'Université Littoral Côte d'Opale. Il s'agit de permettre à chacune et à chacun de faire valoir sa contribution au monde de demain à partir de son domaine de prédilection. C'est l'occasion de récompenser toutes les initiatives entrepreneuriales et/ou entreprenantes estudiantines.

Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars 2022 à minuit.

La participation à ce concours est gratuite.

Documents obligatoires :

- Le formulaire d'inscription ci-joint (*pages. 7-11*) complété,
- Une vidéo présentant votre entreprise ou votre projet de création (3 min maxi.),
- Le curriculum vitae (CV) du ou des porteur(se)s.

Documents optionnels :

Tout autre document pouvant appuyer la candidature, au format PDF (lettre de recommandation, lettre de mentorat, portfolio, offre de location, etc.)

Votre dossier complet doit être envoyé exclusivement à l'adresse suivante :

cel@univ-littoral.fr

Tout dossier incomplet, envoyé à une autre adresse ou comportant des erreurs de saisie / illisible ne sera pas pris en compte.

¹ Il s'agit des étudiants créateurs recensés et connus. Beaucoup d'autres échappent à notre observatoire comme le cas de la plupart des incubateurs généralistes universitaires.

Définitions :

Le « Concours » : désigne l'édition 2022 du concours « je participe au monde de demain ».

Le « Candidat » : désigne la personne physique ou morale déposant une candidature en ligne pour participer au Concours. S'agissant de la participation des personnes morales, la personne physique déposant la candidature pour le compte d'une personne morale est réputée être le représentant habilité par cette personne morale pour effectuer tout acte en son nom et pour son compte dans le cadre du Concours.

Les « Lauréats » : désigne les personnes physiques ou les personnes morales ayant été sélectionnées dans le cadre du Concours.

L'« Organisateur » : désigne le Centre Entrepreneuriat du Littoral (CEL)/Hubhouse, organisateur et gestionnaire du Concours « je participe au monde de demain », dont le domicile correspond à son siège social et qui est représenté par l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) : Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est 1, place de l'Yser BP 1022 - 59375 Dunkerque Cedex 1 - N° SIRET 195 944 038 00205 Code APE 85 42 Z ; représentée par son Président, Monsieur Hassane SADOK, désigné ci-après « ULCO » et agissant tant en son nom que pour le compte du Centre Entrepreneuriat du Littoral (CEL)/Hubhouse - ULCO, dirigé par Monsieur Gérard Kokou DOKOU, ci-après dénommé « CEL/Hubhouse ».

Les « Entrepreneurs » : entrepreneurs en devenir et en activité sans distinction.

Article 2 – conditions et éligibilité au concours

Peut candidater à ce concours toute personne physique (« le porteur de projet »)/entrepreneure, majeure, capable, quelle que soit sa démarche entrepreneuriale, sa nationalité, étudiante sur l'année universitaire 2021/2022 ou jeune diplômée de l'enseignement supérieur depuis moins de trois ans, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise : ne pas faire l'objet d'une plainte ou d'une condamnation pour faillite personnelle et/ou à une interdiction de gérer.

Ne peuvent être candidats ni les organisateurs, ni les partenaires du concours.

Article 3 – critères de recevabilité des dossiers

Tout projet de création d'entreprise/ou entreprise (créée depuis moins de 3 ans) innovante ou créative peut être présenté.

Il peut s'agir d'innovation non-technologique (de service, sociale ou d'usage) ou d'innovation technologique, numérique (produit, procédé, matériaux, organisation). Il est également question des projets qui se singularisent par leur originalité, la potentialité de leur proposition de valeur et leurs déclinaisons en termes d'engagement social et écologique pour un monde meilleur demain. Ces différentes possibilités de projets éligibles débouchent sur cinq catégories principales :

- **Catégorie I** : innovation produit et innovation processus d'affaires (innovation de procédé, d'organisation, de marketing ou de commercialisation),
- **Catégorie II** : dynamique locale, projets RSE/ESS/territoire,
- **Catégorie III** : sport et bien-être,
- **Catégorie IV** : coup de cœur du jury,
- **Catégorie V** : coup de cœur du public.

Article 4 – modalités et critères de sélection

Le concours est organisé dans les Hauts-De-France par le CEL/Hubhouse. La sélection sera effectuée le **17 mars 2022**, par une équipe composée de chargées d'accompagnement du CEL et de son directeur, en présentiel ou en distanciel sauf cas de force majeure.

Chaque candidat sélectionné sera invité par mail et/ou par téléphone à soutenir son projet devant un jury composé de représentants de l'ULCO, de partenaires du concours et de personnalités qualifiées. Les lauréats de chaque catégorie seront désignés à l'issue de ces auditions, après délibération du jury. Le jury peut décider de récompenser tout ou une partie des catégories désignées à l'art.3.

Seul le prix coup de cœur du public sera voté en direct par le public le jour de la remise des prix.

Critères généraux d'évaluation et sélection des projets :

- 1^{ère} sélection et sélection du jury :

Critères et éléments d'appréciation	Barème	Points accordés
FOND/ action, ressources, idées & opportunités /40		
<u>Créativité</u> - Genèse du projet : motivation et implication de tous les membres, - Originalité de l'idée, - Caractère innovant du projet : aspects technologique/économique/éthique et durable.	/20	...
<u>Positionnement et stratégie de développement</u> - La création de valeur, - Le modèle économique, - Les modes d'accès au marché.	/20	...
FORME/ aisance à l'oral, gestion du temps de présentation (...) /30		
<u>Clarté de l'expression et des supports</u>	/10	...
<u>Valorisation de ses idées et de son projet/apptitude à convaincre</u>	/10	...
<u>Intérêt suscité</u>	/5	...
<u>Communication avec le jury</u>	/2	...
<u>Gestion du temps de la parole</u>	/3	...
ENTREPRENEURIAT/ critères opérationnels /30		
<u>Pertinence marketing</u>	/10	...
<u>Crédibilité technique</u> (veille technologique, mise au point du produit)	/10	...
<u>Cohérence moyens financiers/humains</u> (viabilité prévisions financières, organisation, leadership, crédibilité de l'équipe)	/10	...
TOTAL	/100	...

Critères de votes coup de cœur du public :

- Motivations et implication du ou des porteur(s) du projet/entrepreneurs,
- Originalité de l'idée et création de valeurs : économique, durable, éthique, technologique,
- Crédibilité et cohérence du projet.

Article 5 – prix et remise des prix

Les porteurs de projets et les entrepreneurs sélectionnés par le CEL seront invités à **présenter leurs projets oralement et participer à une cérémonie de remise des Prix** si les conditions d'organisation sont réunies, notamment en conséquence de la Pandémie Covid-19.

Le vote final et la remise de prix auront lieu le **31 mars 2022 à la Maison du Numérique et de l'Innovation** (Calais Cœur de Vie, Boulevard Jacquard - 62100 Calais), en présentiel ou en distanciel, sauf cas de force majeure.

Les prix ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La liste des prix sera consultable sur le site et les réseaux sociaux du CEL/Hubhouse à partir du **15 mars 2022**.

Article 6 – engagement des candidats et des lauréats

- Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînant l'annulation du dossier de candidature,
- Tout dossier incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul,
- La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement,
- Les candidats s'engagent à venir présenter leur projet oralement au lieu et à la date de la remise des prix dont ils seront personnellement informés,
- L'absence du ou des responsables des projets retenus et des projets primés, sans justificatif réel et sérieux, entraînera la disqualification du projet,
- Si une irrégularité était constatée après l'attribution du prix, le jury pourrait alors se réserver la possibilité de retirer le prix.

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image, ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, dans le cadre de tout message/communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le site internet des organisateurs, pendant une durée d'un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

Article 7 – le jury

La composition du jury évoquée dans l'article 4 du présent règlement est indicative. Le Centre Entrepreneuriat du Littoral se réserve la possibilité de compléter ou de modifier la liste de ses membres.

L'évaluation de chaque dossier sera réalisée au moyen d'une grille d'évaluation (art. 4) permettant de juger la qualité des projets présentés en plus de la délibération du jury.

Article 8 – les frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais éventuels de constitution du dossier, frais de déplacements, présentation devant le jury...) sont à la charge des candidats et lauréats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 – propriété

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du concours et garantit, ainsi, l'organisateur contre tout recours.

Article 10 – engagement de l'organisateur

CONCOURS - Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, si nécessaire, les dates annoncées en fonction de certains événements.

REGLEMENT - Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de Maître Couvelard-Vidor, 26 Place Jean-Bart B.P. 4205 59378 Dunkerque.

COMMUNICATION - Les coordonnées de tous les candidats seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée. Chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

RESPONSABILITE - La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, d'une quelconque manière, dans le cadre ou à l'issue des prestations effectivement livrées aux lauréats par les prestataires sollicités au titre du chèque services.

CONFIDENTIALITE - Les membres des comités de sélection ainsi que les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets et à respecter une charte de déontologie.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Porteur de projet/entrepreneur 1 :

Nom : Date de naissance : .../.../.....

Prénom : Nationalité :

Formation et niveau suivi :

Année universitaire d'études : 2021/2022 Autre :

Site de formation :

Boulogne-sur-Mer Calais Dunkerque Saint-Omer

Téléphone : Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Porteur de projet/entrepreneur 2 :

Nom : Date de naissance : .../.../.....

Prénom : Nationalité :

Formation et niveau suivi :

Année universitaire d'études : 2021/2022 Autre :

Site de formation :

Boulogne-sur-Mer Calais Dunkerque Saint-Omer

Téléphone : Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Porteur de projet/entrepreneur 3 :

Nom : Date de naissance : .../.../.....

Prénom : Nationalité :

Formation et niveau suivi :

Année universitaire d'études : 2021/2022 Autre :

Site de formation :

Boulogne-sur-Mer Calais Dunkerque Saint-Omer

Téléphone : Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Porteur de projet/entrepreneur 4 :

Nom :

Date de naissance : .../.../.....

Prénom :

Nationalité :

Formation et niveau suivi :

Année universitaire d'études : 2021/2022 Autre :

Site de formation :

Boulogne-sur-Mer Calais Dunkerque Saint-Omer

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Porteur de projet/entrepreneur 5 :

Nom :

Date de naissance : .../.../.....

Prénom :

Nationalité :

Formation et niveau suivi :

Année universitaire d'études : 2021/2022 Autre :

Site de formation :

Boulogne-sur-Mer Calais Dunkerque Saint-Omer

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Si vous êtes plus de cinq entrepreneurs, veuillez joindre les informations additionnelles sur une page supplémentaire.

Le projet : *n'oubliez pas de joindre à ce formulaire le logo (si déjà créé) et tous les documents pouvant valoriser votre entreprise*

Nom de l'entreprise :

Numéro d'identification de l'entreprise, si créée :

Forme juridique de l'entreprise :

Site web de l'entreprise/réseaux sociaux :

Siège social envisageable ou actuel :

Le descriptif de votre projet :

Décrivez brièvement l'histoire de votre projet, sa genèse, vos motivations, pourquoi vous participez au concours « je participe au monde de demain », votre business plan (clientèle/marché, offre, communication, dépenses, revenus, ressources, activités clés, partenaires) et comment votre projet participe au monde de demain et contribuera à un monde meilleur.

(une page maxi., Times New Roman 11, interligne 1, justifier)

La vidéo (3' maxi.) et votre CV doivent être envoyés avec votre dossier de candidature.

ASPECTS LEGAUX – déclaration sur l'honneur

Tout renseignement inexact, toute fausse déclaration et/ou toute omission entraînent immédiatement le rejet définitif de ma demande.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance du règlement, des conditions et des modalités du concours.

Date, lieu, nom(s), prénom(s) et signature(s) :